



Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le

ID : 059-215903923-20260826-2800\_2026-CC

S<sup>2</sup>LOW

**Direction générale adjointe ressources**

Service de la commande publique

Affaire suivie par :

Mamadou BA

Tel : 03 27 53 76 58

Mail : [mamadou.ba@ville-maubeuge.fr](mailto:mamadou.ba@ville-maubeuge.fr)

26/08/2026

**SERVICES:**

**DECISION DE RESILIATION DU CONTRAT DE PRESTATION POUR LA MISE  
A DISPOSITION D'UNE FONTAINE DE NETTOYAGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX**

**DECISION N°**

**2800 / 2026**

**Nous, Maire de la ville de Maubeuge,**

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-1 permettant à l'Acheteur de conclure un marché public sans publicité ni mise en concurrence,

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à résilier le contrat : **PRESTATION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE FONTAINE DE NETTOYAGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX,**

Vu l'arrêté n°543/2019 par lequel la ville a conclu un contrat de mise à disposition d'une fontaine de nettoyage aux ateliers municipaux avec la société SAFETAY KLEEN France, pour une durée de 3 ans à compter de la signature et renouvelable tacitement par période identique, sauf dénonciation par lettre

Toute correspondance  
est à adresser à :  
**Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville  
Place du Docteur Pierre-Forest  
BP 80269  
59607 Maubeuge Cedex  
Tél. 02 27 53 75 75  
Fax 03 27 53 75 00

[www.ville-maubeuge.fr](http://www.ville-maubeuge.fr)

recommandée avec accusé réception 3 mois avant la date d'échéance de chaque période,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la résiliation d'un tel marché peut être pris par Monsieur le Maire,

### **ARRETONS**

**Article 1 :** La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. DECAGNY, décide de résilier le contrat : PRESTATION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE FONTAINE DE NETTOYAGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX conclu avec la société SAFETY KLEEN France - ZA les Marlières - 59710, pour un montant mensuel fixé à 167,22 €HT soit 200,66 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe,

**Pour le Maire empêché,  
Jeannine PAQUE  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jeannine Paque", is written over the official stamp.

*Maubeuge le 31-08-2026*